



D O S S I E R D E P R E S S E

La province Sud lance la collecte et le traitement des déchets dangereux spécifiques

DÉCHETS
DANGEREUX



COLLECTE DE DÉCHETS DANGEREUX
EN PROVINCE SUD 2021-2022

DÉPOSEZ GRATUITEMENT VOS DÉCHETS

La province Sud vise deux objectifs : prévenir et réduire la production, et la nocivité des déchets. Son ambition environnementale est de réduire de 50 % les déchets dangereux d'ici 2022. C'est l'action phare de la Province pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Ce sera aussi l'occasion de mettre en lumière les campagnes d'élimination de stocks historiques de déchets ayant un impact sur l'environnement et la santé, qui se dérouleront à partir du mois de décembre jusqu'en 2022.

CONSULTEZ LE CALENDRIER SUR :

province-sud.nc/gestion-dechets



— PARTENAIRES —



AGIR POUR
L'AVENIR



DÉCHETS DANGEREUX

LES PRODUITS CONCERNÉS



DÉCHETS DANGEREUX

POURQUOI DÉPOSER LES DÉCHETS DANGEREUX DANS DES LIEUX DE COLLECTE ?



Les produits chimiques usagés peuvent constituer un **danger pour notre santé, pour notre environnement**, et être un réel facteur de pollution. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée.

Ils doivent être déposés dans des points de collecte dédiés pour garantir leur prise en charge et leur traitement sécurisé.

Par conséquent, ils ne doivent être jetés :

- ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif) ;
- ni dans les canalisations (WC, évier).

Quand nous jetons un produit chimique usagé dans une poubelle, nous compromettons la valorisation des déchets qu'elle contient, empêchant ainsi leur valorisation.

Et si nous déversons des produits chimiques dans les canalisations, ils sont mal éliminés lors des traitements des stations d'épuration ou perturberont leur fonctionnement. Ils vont donc rejoindre le milieu naturel et auront un effet très néfaste sur la plupart des espèces vivantes.

Les ménages, particuliers ou professionnels du monde agricole détenteurs de ces types de déchets devront les apporter aux différents points de collecte qui seront communiqués par la province Sud via les médias et les réseaux sociaux.

Parce que chaque geste compte et la province Sud compte sur vous !



LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES



Les DDS sont des déchets issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement, générés en faibles quantités.

Sont concernés par la collecte : les particuliers et éventuellement les artisans s'ils détiennent de petites quantités de ces déchets.

Planning de collecte, de 8 h à 16 h :

→ **FARINO**

4/12 - Derrière la mairie

→ **SARRAMÉA**

5/12 - Place du marché

→ **MOINDOU**

18/12 - Place du marché

DÉCHETS CONCERNÉS :

- Colles, mastics, peinture, vernis, enduits, aérosols sauf mousse polyuréthane
- Produits à base d'hydrocarbures
- Produits liquides, solvants, diluants
- Produits de jardins, insecticides et engrais à usage ménager
- Produits d'entretien spéciaux (ménagers, véhicules, etc.), acides et bases
- Emballages et chiffons souillés par des produits chimiques
- Cartouches, toners d'impression, produits photographiques

Début 2022 pour les autres communes.





LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

Les médicaments non-utilisés sont des médicaments à usage humain ou vétérinaire non utilisés, qu'ils soient périmés ou non. Ils ne doivent pas être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères (elles peuvent être fouillées par des tiers) et encore moins dans les toilettes, sous peine de polluer les sols, rivières et nappes phréatiques. La conservation de MNU présente également un risque pour la santé notamment d'intoxication et particulièrement chez les enfants.

Sont concernés: sirops, solutions, suppositoires, ovules comprimés, gélules, poudres, pommades, crèmes, gels, aérosols, sprays.

Ne sont pas concernés: seringues, aiguilles, pansements, compresses, lunettes, prothèses, radiographies, thermomètres, appareils médicaux.

Sont concernés par cette collecte : Les particuliers détenteurs de médicaments non-utilisés

→ **TOUTES LES COMMUNES DE LA PROVINCE SUD**

Collecte à partir de 2022 - Dans toutes les pharmacies



LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON-UTILISÉS (PPNU) ET LEURS EMBALLAGES VIDES (EVPP)

Les PPNU et EVPP sont des déchets issus de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques destinés à la protection des cultures (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance...). Ils peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

Sont concernés par la collecte : les agriculteurs.

→ **MONT-DORE** → **PAÏTA** → **LA FOA** → **BOURAIL**

Collecte à partir de la 2^e quinzaine de février 2022 - Lieux de collecte en attente



LES FUSÉES ET SIGNAUX PYROTECHNIQUES PÉRIMÉS (FSPP)

Les fusées et signaux pyrotechniques périmés (FSPP) sont des engins pyrotechniques de signalement des détresses maritimes principalement utilisés à bord de navire de plaisance ou professionnel dès lors que leur éloignement des côtes est à plus de deux milles nautiques.

Les types de FSPP concernés par la filière sont : les fusées parachutes, les fumigènes flottants et les feux à main.

Sont concernés par la collecte : les professionnels et les particuliers.

→ **NOUMÉA** → **ÎLE DES PINS** → **LA FOA** → **BOURAIL**

Collecte à partir du 1^{er} trimestre 2022 - Lieux de collecte en attente





LES NAVIRES HORS D'USAGE (NHU)

La filière de gestion des navires hors d'usage est en cours de développement et concerne les bateaux et navires de plaisance pouvant être immatriculés, dont la longueur de coque est supérieure à 2,50 m, à l'exclusion des embarcations mues exclusivement par l'énergie humaine (kayak, paddle, etc.).

Sont concernés par cette opération : les navires de plaisance en situation d'épave (hors d'état de naviguer) ou à l'état d'abandon, préalablement identifiés par la province Sud, en partenariat avec le cluster maritime NC.

→ NOUMÉA

Collecte de décembre 2021 à février 2022 - Lieu de collecte : Grande rade

 [Toutes les informations sur la gestion des déchets en province Sud sur notre site internet](#)

La province Sud s'engage pour la gestion des filières de déchets

Depuis plusieurs années, la province Sud s'est engagée dans la structuration et la gestion des filières de déchets dangereux pour réduire leur production et leur nocivité. Sur un gisement estimé à 20 000 tonnes par an, l'objectif fixé par la collectivité est d'en traiter 50 % à l'horizon 2022. Pour réaliser cette ambition, elle a décidé d'engager les travaux de structuration sur certaines filières disposant d'un niveau de maturité suffisant pour envisager la mise en œuvre d'actions directement opérationnelles.

Une campagne d'évacuation de stocks dits historiques, a donc été mise en place sur 2 ans. La province Sud a sollicité le comité de gestion de la taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP) pour soutenir l'organisation de ces opérations. Ses partenaires (SIVM, SIGN), représentants professionnels et opérateurs de collecte et de traitement se chargent de leur mise en œuvre.

L'ensemble de ces programmations s'inscrit dans la continuité des travaux de structuration de nouvelles filières de gestion des déchets. Dans ce contexte, deux nouvelles filières règlementées ont été adoptées en 2021 relatives aux Médicaments Non-Utilisés et aux emballages. La mise en œuvre opérationnelle est programmée pour début 2023.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49

